



Rémunération sur fonds bloqués

Par **Lameche**, le **26/11/2010** à **14:34**

Bonjour,

Suite à une décision judiciaire mon argent a été bloqué sur mon compte bancaire en 1999. Depuis sur décision judiciaire il y a 6 mois les fonds ont été débloqué . Seulement la banque m'a restitué les fonds sans les intérêts. Est-ce normal ?

La banque m'a envoyé un courrier précisant que "s'agissant de fonds bloqués sur instructions des autorités judiciaires, ils ne peuvent en aucun cas donner lieu à rémunération."

Est-ce légal ?

Merci pour votre réponse.

Meilleurs salutations